

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-04-083

**TRAVAUX DE MISE AUX
NORMES DES LOCAUX DE
LA HALTE-GARDERIE
ITINERANTE (HGI) SUR LE
SITE DE FONTAINE-
CHAALIS - DEMANDE DE
SUBVENTION DEPOSEE
AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE
L'OISE (CD60)**

**SEANCE
DU 2 SEPTEMBRE 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 39

votants : 43

**DATE DE CONVOCATION :
26 Août 2020**

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean Marc BARON

L'an deux mille vingt, le mercredi deux septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Mont L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis)
- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg Ognon) suppléant de Laurent NOCTON
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) suppléant de Madame Viviane TONDELLIER
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest)

Pouvoirs :

- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur Patrick GAUDUBOIS (Senlis)
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) - excusée
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) - excusé
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève) - excusée
- * Madame PIERA Pascale (Senlis) - non excusée
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) - excusée

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) représenté par son suppléant Monsieur CLEREL Francis.
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully) représentée par son suppléant Monsieur Marc PLASMANS

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 39 présents dont 4 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et déclare les membres de l'assemblée délibérante installés dans leur fonction de conseiller communautaire.

Exposé des motifs

Une demande de subvention a été déposée auprès des services du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre des travaux de mise aux normes des locaux qui accueillent la Halte-Garderie Itinérante sur le site de Fontaine-Chaalis.

En effet, dans le cadre de sa politique d'action sociale, le Conseil Départemental de l'Oise soutient financièrement les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans leur projet de rénovation de structure petite enfance.

À la suite de la visite effectuée par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans les locaux de la Halte-Garderie Itinérante à Fontaine-Chaalis le 27 mai 2019, le Conseil Départemental demande qu'il soit procédé à certaines améliorations :

- Poser un revêtement de sol isolant du froid pour le confort des enfants accueillis,
- Prévoir un point d'eau dans l'espace de change,
- Installer un plan incliné au niveau des marches,
- Mener une réflexion autour de l'aménagement de la cuisine.

Le montant total de l'opération est estimé à 6 414,24 € H.T. soit 7 006,94 € T.T.C. maximum, la Communauté de Communes souhaite être accompagnée quant à ce projet à hauteur du subventionnement maximum accordé soit 3 355€ (305 € par place d'accueil).

Délibération

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la délibération n°2017-CC-07-099, définissant l'intérêt communautaire de la compétence Action Sociale ;

Considérant la nécessité de voir cette opération aboutir afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de moins de trois ans au sein de la Halte-Garderie Itinérante ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

Envoyé en préfecture le 14/09/2020

Reçu en préfecture le 14/09/2020

Affiché le

14 SEP 2020

ID : 060-200066975-20200902-DEL2020CC04083-DE

- **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise à solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Oise pour un montant aussi élevé que possible ;
- **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer tous les documents et actes constitutifs du dossier de demande de subvention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 14 SEP, 2020
Et de l'affichage le : 14 SEP, 2020

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 11 SEP, 2020

Le Président,

Guillaume MARECHAL

